

Conseil municipal vendredi 15 décembre 2017

1) Assainissement

En vue de la passation de la compétence « assainissement » en 2020 à la Communauté de communes, le Maire propose un « audit » de nos pratiques. La loi indique que tout habitant du village doit payer une taxe d'assainissement, redevance ANC (assainissement non collectif) ou redevance AC (assainissement collectif). Or, un certain nombre de personnes, parfois depuis plus de nombreuses années, ne paie aucune redevance. Une réflexion sérieuse s'impose donc.

2) Le conseil municipal autorise le Maire à demander au SIED une étude d'avant-projet pour l'enfouissement des réseaux secs, de la mairie au restaurant « Le Petit Chariot ».

3) Le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au département concernant le remplacement des canalisations d'alimentation en eau potable rue Georges et Pierre Henry, rue de la Gare et rue des Genêts ainsi qu'un dossier concernant l'aménagement de la maison Devoille.

4) La commune se porte acquéreur de deux parcelles forestières situées dans la zone de captage de nos puits d'alimentation en eau potable.

Elle procède également à un échange de parcelles avec Monsieur Jean-Charles BARDOT afin d'avoir un accès à l'ancien front de carrière par le « chemin des chasseurs ». Ce qui nous permettra de mettre en valeur ce patrimoine communal ignoré.

5) Après avoir interrogé les commerces de marchandises non alimentaire de la zone commerciale, le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à prendre un arrêté permettant l'ouverture de ceux-ci 12 dimanches en 2018.

6) Recensement

Il aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. Sous la responsabilité de Monsieur Serge Grignon, trois agents sont recrutés pour effectuer cette tâche : Christine Wimmer, Mélanie Reuter, Sophie Larrière.

7) La société Trafic communication mettra à notre disposition, début 2018, pour une durée de trois ans un véhicule utilitaire Kangoo électrique (véhicule de moins de 12000km). Cette opération a été rendue possible grâce à la générosité d'un certain nombre de sociétés commerciales ou industrielles qui auront leur logo sur la carrosserie du véhicule.

8) Le conseil municipal renouvelle l'adhésion de la commune au service de santé du centre de gestion de la fonction publique.

Il autorise aussi le Maire à signer l'adhésion de la commune au service Vigifoncier de la SAFER.